

COMMUNE DE QUINCY

P.L.U.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Enrayer la dépopulation de la commune sans dénaturer son caractère si particulier au cœur du vignoble, tel est l'enjeu qui se présente à l'ensemble de ses habitants. Cela passe par :

A- Une extension mesurée des secteurs constructibles

Pour autant il faut permettre à la commune de continuer à croître, d'accueillir une nouvelle population, faute de quoi elle ne pourrait que dépérir.

Aussi faut-il ouvrir à la construction quelques nouveaux secteurs à caractère naturel jusque-là.

Encore faut-il y mettre la plus grande délicatesse, et sûrement la plus grande fermeté, et ne pas autoriser des constructions trop disparates ou trop éparpillées.

B- La mise en valeur du centre bourg, une priorité de la municipalité

Une politique de réutilisation de l'habitat ancien notamment par la réhabilitation de certains bâtiments en logements sociaux, ne peut que contribuer à ce renouveau espéré.

De même, un soin particulièrement attentif porté aux aménagements des espaces publics est la condition de la mise en valeur des constructions qui les bordent.

Il convient d'abord de redéfinir, d'une façon plus nette peut-être, le statut des différents cheminements piétons, automobiles.

La place centrale et les abords du château sont à cet égard, un remarquable enjeu.

Il convient ensuite de soigner les espaces plantés, de sélectionner les espèces les plus locales, et de raisonner à long terme, en fonction des perspectives de développement respectives de ces espèces.

C- La protection des sites naturels

La principale richesse de Quincy est d'avoir su contenir son extension à l'intérieur des limites du secteur déjà urbanisé.

Elle a ainsi réussi à éviter le « mitage » qui défigure tant de nos villages et bourgs.

Par ailleurs la présence de cours d'eau les « rios » au cœur du bourg en est une des caractéristiques sans doute les plus intéressantes. Il convient dès lors de tout mettre en œuvre pour préserver, voir embellir ces secteurs naturels.

D- La mise en valeur des vignobles

Il convient surtout de permettre à la commune de développer dans les meilleures conditions ce qui fait tout de même sa renommée : la viticulture. Dans cet esprit, une très grande partie du territoire communal doit être réservée aux activités agricoles et doit pouvoir accueillir aisément tous les équipements et installations nécessaires à cette activité.

E- La protection des entrées du village

Il convient surtout de protéger les différents accès au bourg qui sont jusque-là préservés de toute pollution visuelle. Ni zone marchande ni enseigne ni hangar ne viennent perturber la perception que l'on peut avoir en arrivant à Quincy.

F- L'amélioration des systèmes d'assainissement

La commune ne possède pas pour l'instant de système d'assainissement collectif des eaux usées. L'assainissement se fait au niveau individuel, mais 10% seulement des habitations possèdent un dispositif de traitement des eaux ménagères (sol reconstitué, filtre à sable vertical, tranchée filtrante...) et 22% possèdent un dispositif de traitement des eaux vannes. Les dispositifs en place au niveau individuel ne sont ni suffisants ni conformes aux normes actuelles. De plus, le traitement individuel nécessite une surface parcellaire importante dont on ne dispose pas dans le centre bourg.

Les problèmes d'assainissement sont en partie la cause du déperissement du bourg.

L'étude d'un schéma directeur d'assainissement est en cours de réalisation dans la perspective du traitement obligatoire des eaux usées en 2005. La solution de l'assainissement collectif serait idéale mais coûteuse.

G- La recherche d'une solution au problème du stationnement des nomades

Un autre souci de la municipalité concerne le stationnement des nomades sur la commune. En effet, pendant six mois de l'année en période hivernale, de nombreuses caravanes stationnent sur des terrains privés. Cette population revient régulièrement à Quincy depuis longtemps. Ces terrains sont situés en partie urbanisable de la commune, mais ne disposent pas d'assainissement suffisant pour le nombre d'habitants.

Certains stationnent près de secteurs où l'on continue à replanter du vignoble. Cela pose quelques problèmes difficiles.

Un schéma départemental d'accueil des gens du voyage doit être élaboré en concertation entre la Préfecture et le Conseil Général. Il contribuera à définir les mesures concrètes à prendre par la commune.

H- Le développement du tourisme

Quincy est un lieu déjà bien fréquenté par le tourisme particulièrement auprès des viticulteurs.

Un certain nombre de projets néanmoins sont en gestation :

- la création d'une « fondation Terroirs et Sauvignon »
- l'aménagement du plan d'eau et des rives du Cher
- la création d'un « parcours santé »
- l'aménagement de chemins de randonnée dans le cadre du « Schéma Départemental de randonnées touristiques ».

Novembre 2005.